

Nouvelle Autoroute 30, SENC

Nouvelle Autoroute 30, SENC, comprend les sociétés Acciona Nouvelle Autoroute 30 inc. et Iridium Nouvelle Autoroute 30 inc., filiales canadiennes des sociétés Acciona, SA et Iridium Concesiones de Infraestructuras, SA, respectivement toutes deux d'Espagne, qui investissent leurs capitaux propres dans le partenariat. Les entreprises qui participent également au projet sont Acciona Infraestructuras Canada inc., Dragados Canada inc., SICE, Arup Canada inc., Construction DJL inc. et Verreault inc.

«Nous sommes fiers d'avoir été choisis pour la réalisation du parachèvement de l'autoroute 30, le plus important projet routier du Québec, a déclaré M. Philip Tingle, porte-parole de



M. Tingle s'est montré très fier d'avoir pu dôturer le financement du projet alors que les marchés mondiaux connaissent en même temps une période de grande instabilité. «Le fait que d'importantes banques aient décidé d'investir malgré ce contexte est évocateur de la confiance qu'elles portent à l'égard du projet et de nos deux entreprises», a-t-il mentionné.

Nouvelle Autoroute 30, SENC. Nous sommes persuadés que l'expertise de tous les membres de Nouvelle Autoroute 30 nous permettra d'honorer notre engagement de construire le projet selon l'échéancier et les coûts prévus et de maintenir l'infrastructure en excellent état durant 35 ans.»

Des retombées majeures pour la Montérégie

Le ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Jean-Marc Fournier, a tenu à mentionner que «la réalisation de ce chantier d'envergure permettra de générer 18 900 emplois directs et indirects pendant la durée des travaux de construction. On estime que plus de 75 % des dépenses de construction seront de nature locale ou régionale. La 30, c'est plus que de l'asphalte. C'est une voie de convergence intermodale qui apporte une valeur ajoutée à notre réseau ferroviaire et portuaire, ainsi qu'à l'A-10, l'A-20 et l'A-40.»

La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, la ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, et le leader parlementaire du gouvernement, ministre du Revenu, ministre responsable de la Réforme parlementaire, et ministre responsable de la Montérégie, M. Jean-Marc Fournier, ont annoncé le 7 octobre dernier la signature de l'entente de partenariat public-privé entre le ministère des Transports du Québec et Nouvelle Autoroute 30, SENC, pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement de l'autoroute 30 pour une durée de 35 ans.

«Cette entente fait suite à un processus de sélection rigoureux mené par le ministère des Transports du Québec et l'Agence des partenariats public-privé du Québec, a mentionné la ministre Boulet. Le projet nécessitera des investissements de 1,5 G\$ en valeur actuelle pour l'ensemble des activités de conception, de construction, de financement, d'entretien, d'exploitation et de réhabilitation, et ce, pour les 35 prochaines années.»



Les porte-parole de la bonne nouvelle: la directrice du Bureau de la mise en œuvre du PPP, au MTQ, Mme Sandra Sultana, le président-directeur général de Partenariat public-privé Québec, M. Pierre Lefebvre, la ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, le leader parlementaire du gouvernement, ministre du Revenu, ministre responsable de la Réforme parlementaire, et ministre responsable de la Montérégie, M. Jean-Marc Fournier, la ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, le porte-parole de Nouvelle Autoroute 30, SENC, M. Philip Tingle, et le directeur du Bureau de projet de l'autoroute 30, au MTQ, M. Paul-André Fournier.

Les obligations et les responsabilités



L'entente de partenariat établie entre Nouvelle Autoroute 30, SENC, et le ministère des Transports du Québec incite le partenaire privé à offrir un service de qualité aux usagers. S'il ne respecte pas les exigences prévues dans l'entente, le partenaire privé se verra imposer des déductions de paiement en raison de cette non-performance.

La présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, a tenu à préciser que « ce PPP, en plus de comporter des économies majeures, permet de réaliser un transfert important de risques au partenaire privé, notamment les risques de dépassement de coûts et de délais dans le calendrier de réalisation, risques qui seraient autrement assu-

més par le gouvernement et, par conséquent, par l'ensemble des Québécoises et Québécois. Ainsi, cette entente représente une économie de 751 M\$, en valeur actuelle, comparativement à la réalisation en mode conventionnel ».

Parmi les obligations du partenaire privé Nouvelle Autoroute 30, SENC, notons :

- la conception et la construction du parachèvement pour une mise en service au plus tard en décembre 2012;
- le financement, précisément le montage financier et sa mise en place pour s'assurer de la réalisation de l'ensemble du projet;
- l'entretien, l'exploitation de l'infrastructure et la réhabilitation des ouvrages;
- l'entretien, l'exploitation et la réhabilitation de 35 km complémentaires d'autoroute déjà construite;
- l'inspection et la correction des ouvrages selon les conditions contractuelles;
- la mise en place d'un système de péage entièrement électronique;
- le transfert des ouvrages au gouvernement après 35 ans selon des exigences précises.

Parmi les obligations du gouvernement, mentionnons :

- La rémunération du partenaire privé qui se présente sous quatre formes :
 - les paiements de construction;
 - des paiements en capital;
 - des paiements d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation;
 - le versement des revenus du péage, jusqu'à concurrence de 150% des montants estimés par le conseiller en achalandages et revenus du ministère. L'excédent est partagé en parts égales entre Nouvelle Autoroute 30, SENC, et le gouvernement.

Le gouvernement du Canada : partenaire financier toujours impliqué

Ce projet bénéficiera de la plus importante contribution du gouvernement fédéral pour un projet de transport au Canada. Rappelons que le gouvernement fédéral a déjà contribué au projet de l'autoroute 30 pour la construction du tronçon ouest à raison de 10,5 M\$.

Le gouvernement du Canada a également confirmé une contribution majeure au volet 2 de ce projet, financée selon les modalités du plan *Chantiers Canada* pour le Québec, signé le 3 septembre 2008. Le montant total de la participation fédérale sera annoncé lors de la signature d'une entente de contribution qui est en voie d'être finalisée.

Péage

Comme prévu, le seul péage sera situé sur le pont enjambant le Saint-Laurent. Le Ministère a fixé des taux minimum et maximum à l'intérieur desquels le partenaire devra établir la tarification. Lors de la mise en service, ces taux se situeront entre 0,30 \$ et 0,70 \$ par essieu, ce qui représente pour une voiture un coût entre 0,60 \$ et 1,40 \$ par passage. Il est prévu d'indexer ces taux selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le rapport d'analyse de la valeur ajoutée

Au cours des prochaines semaines, le rapport d'analyse de la valeur ajoutée du projet de parachèvement de l'autoroute 30 sera rendu public. Ce rapport présentera une comparaison des coûts selon l'approche conventionnelle et l'approche en PPP. Il sera disponible sur les sites Internet des cogestionnaires du processus de sélection, soit le site du ministère des Transports du Québec (www.autoroute30.qc.ca) et celui de l'Agence des partenariats public-privé du Québec (www.ppp.gouv.qc.ca).



La ministre des Transports a rappelé que l'entretien, l'exploitation et la réhabilitation d'environ 35 km supplémentaires d'autoroute, construits en mode conventionnel, seront de plus confiés au partenaire privé pendant la même période, soit environ 35 ans.

Pour nous joindre

Bureau de projet de l'autoroute 30
Bureau 13.10, 500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-0234
Télécopieur : 514 864-2155

Courriel : bureauuprojeta30@mtq.gouv.qc.ca
Site Internet : www.autoroute30.qc.ca
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1715-748X